

L'arrêt maladie, l'accident de travail

Selon le nombre de jours d'arrêts, **les indemnisations** prises en charges sont différentes :

- Pour un **arrêt inférieur à 3 jours** : aucune indemnisation n'est prévue. C'est ce qu'on appelle le délai de carence.
- Pour un **arrêt compris entre 3 et 8 jours** : l'indemnisation est prévue par la CPAM* sous certaines conditions.
- Pour un **arrêt supérieur à 8 jours** : en plus de l'indemnisation de la CPAM, vous pouvez demander une indemnisation complémentaire à l'IRCEM**.

Concrètement, **vos démarches** :

- En cas d'incapacité temporaire de travailler, vous devez **prévenir chacun de vos employeurs** dans les meilleurs délais.

- Vous devez adresser dans les **48 heures** :
 - Les **volets 1 et 2** du formulaire d'arrêt de travail délivré par votre médecin à votre **CPAM** (Cette modalité est de plus en plus faite par les médecins).
 - Le **volet 3 à vos employeurs** (envoyez une photocopie à chacun).

A noter : cette formalité est identique en cas de prolongation de l'arrêt de travail.

- Pour faciliter le traitement de votre dossier de prise en charge par la CPAM, vous devez rassembler, dans les plus brefs délais, toutes les **attestations de salaires** complétées par vos différents employeurs et les faire parvenir **en un seul envoi à la CPAM**.

- Vous devez envoyer, à la **CPAM**, les **bulletins de salaire des 12 derniers mois d'activité**, pour le calcul de l'indemnisation.

- Sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à des indemnités complémentaires à celles versées par la CPAM. Pour cela, vous devez **contacter l'IRCEM Prévoyance et demander un bordereau d'indemnisation**.

Coordonnées utiles :

***CPAM** = Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 🌐 : www.ameli.fr – ☎ : 3646 - 📍 : CPAM du Loiret 45021 Orléans cedex 1

****IRCEM** = groupe de protection sociale des emplois de la famille - 🌐 : www.ircem.com – ☎ : 0980 980 990 - @ : info@ircem.com

Liens utiles :

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/assistante-maternelle-agreee/jexerce-mon-activite/les-arrets-de-travail.html>

http://www.pajemploi.urssaf.fr/files/live/sites/pajewebinfo/files/contributed/pdf/employeur_ama/AccorPrevoyanceAMA.pdf

http://www.pajemploi.urssaf.fr/files/live/sites/pajewebinfo/files/contributed/pdf/employeur_ged/AccorPrevoyanceGED.pdf